Présentation au COCT du collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail

Michel Gollac

INSEE-CREST

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

Le collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail a été formé à la suite d'une demande du Ministre en charge du travail (qui était alors Monsieur Xavier Bertrand). Cette demande s'inspirait des recommandations du rapport remis par MM. Philippe Nasse et Patrick Légeron.

Ce collège d'expertise a été constitué fin 2008 par l'INSEE qui en assure l'animation. Selon le principe des collèges d'expertise scientifique, il travaille en toute indépendance.

Il comprend des économistes, des ergonomes, des épidémiologistes, un chercheur en gestion, des chercheurs en médecine du travail, des psychologues et psychiatres, des sociologues et des statisticiens. Les membres du collège ont été choisis sur la base de leur reconnaissance scientifique. Un tiers d'entre eux mènent leur recherche dans des institutions étrangères. En outre, différentes orientations sont représentées dans chaque discipline, même s'il est impossible que tous les courants soient présents.

Cette composition rend les débats animés et constructifs.

Comment le collège travaille-t-il ?

Le collège est parti de la demande adressée par le Ministre en charge du travail.

J'ai en outre adressé une proposition d'audition aux partenaires sociaux. A la suite de cette proposition, j'ai pu auditionner la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, la FNSEA, la FSU, le MEDEF, l'UNAPL. Le collège a tenu compte, dans l'élaboration de sa problématique, des souhaits recueillis lors de ces auditions. Si d'autres organisations représentatives d'employeurs ou de salariés souhaitent être auditionnées, cela reste bien entendu possible et le collège s'efforcera de traiter les demandes recueillies.

Le collège a élaboré sa problématique. En fonction de celle-ci, il fait le point des connaissances scientifiques pour en tirer des recommandations.

Les principales sources d'information du collège sont :

- les connaissances théoriques et empiriques de ses membres ;
- la littérature scientifique internationale ;
- l'audition de personnalités scientifiques ;
- l'audition d'acteurs susceptibles d'être impliqués dans le programme de suivi.

Nous bénéficions de l'appui technique et logistique de la Dares et de la Drees et de leur appui financier, notamment pour l'organisation des réunions et la réalisation de revues bibliographiques.

Quel est l'état actuel des réflexions du collège ?

Quelle est en premier lieu la problématique qu'il a arrêtée ? Sa mission est de préciser ce qui doit être mesuré pour apprécier le niveau des risques psychosociaux au travail. Mais il n'y a pas de définition universellement reçue de ceux-ci, même si on peut dire qu'il s'agit de risques pour la santé, mentale mais aussi physique, créés au moins en partie par le travail à travers des mécanismes sociaux et psychiques. Ceci impose donc un examen assez large pour cerner ce qui est réellement pertinent scientifiquement.

Les facteurs de risque psychosociaux comprennent des caractéristiques intrinsèques des professions (exemple : une infirmière est nécessairement confrontée à la souffrance des patients) et aussi des facteurs de risque organisationnels (exemple : une infirmière peut disposer de plus ou moins de temps pour gérer sa relation aux patients, les problèmes que pose sa relation à des personnes en souffrance font ou non l'objet d'échanges et d'un traitement collectif). Le risque de chômage, les chances d'évolution et de développement, les expériences passées marquantes sont également à prendre en compte.

Le collège a d'autre part répondu à une demande du Ministère de disposer d'une batterie d'indicateurs provisoires. Pour cela, essentiellement à partir des connaissances de ses membres, il a défini six dimensions des facteurs de risque psychosociaux :

- les exigences du travail, par exemple (ce n'est qu'un exemple) la pression temporelle ;
- les exigences plus spécifiquement émotionnelles, par exemple les tensions avec le public ;
- le manque d'autonomie et de marges de manœuvre ;
- la mauvaise qualité des relations au travail : par exemple le manque de soutien, le manque de reconnaissance ou la qualité insuffisante du leadership ;
- les conflits de valeur, c'est-à-dire les problèmes d'éthique et de conscience professionnelle ;
- l'insécurité de l'emploi et de la carrière.

Ces six dimensions incluent les facteurs des modèles les plus classiques, ceux de Karasek et de Siegrist, mais elles donnent une vision plus complète, tenant compte des travaux récents au niveau international.

Pour savoir comment recueillir les données statistiques correspondantes, le collège a examiné les enquêtes existantes. Après éventuellement une période de rodage, ces enquêtes produisent des données précieuses, qu'on sait interpréter, même si elles nécessitent un mode d'emploi. Une quarantaine d'indicateurs provisoires ont été sélectionnés. Il n'a pas été possible, dans l'état actuel des sources, de les synthétiser.

Ces indicateurs sont nombreux, ce qui rend leur usage complexe ; pourtant, ils ne donnent pas une vue exhaustive des dimensions sélectionnées.

De plus, d'autres dimensions pourraient se révéler pertinentes.

Par ailleurs, certains indicateurs ne sont disponibles que pour une partie des travailleurs. Or, sans avoir formellement conclu sur ce point, le collège n'a trouvé aucune raison d'exclure du suivi des risques psychosociaux les salariés des trois Fonctions publiques, qui ne sont pas étudiés dans toutes les enquêtes. Il n'y a pas davantage de raison d'exclure les travailleurs indépendants ou les employeurs, qui figurent seulement dans certaines sources.

Ces indicateurs provisoires ne représentent donc pas l'aboutissement des travaux du collège. Mais leur définition a permis au débat interne au collège de progresser.

Et un sous-produit intéressant est l'enrichissement de l'enquête « Santé et itinéraires professionnels », dont la vague 2010 comprendra l'ensemble des indicateurs retenus.

Quels sont les travaux à venir et les échéances ?

La tâche à venir du collège est :

1) de compléter la liste des dimensions des facteurs de risque, s'il y a lieu et, dans tous les cas, de compléter la liste des variables qui les décrivent ; de donner des moyens de synthétiser ces variables en un nombre raisonnable d'indicateurs tout en respectant la richesse des représentations proposées par les travaux scientifiques récents ;
2) de préciser le mode d'emploi de ces indicateurs.

Sur ces deux points, le collège se fondera principalement sur des revues de littérature dans les différentes disciplines. Ces revues ont fait l'objet de commandes ; elles sont pilotées soit par des membres du collège, soit par des chercheurs extérieurs.

3) Le collège devra également statuer sur la façon de traiter la description de la santé et aussi de traiter ce que certains courants de la psychologie nomment traits de personnalité. Faut-il les inclure et si oui sous quelle forme ? Ceci fait débat, mais on ne peut rejeter sans examen leur prise en compte.

4) de proposer un mode d'investigation statistique adapté et réaliste pour produire les données nécessaires à la confection des indicateurs. Il peut s'agir de la refonte d'une enquête statistique existante ou d'une enquête spécifique. Divers scénarios devront être étudiés, notamment la réalisation de coupes instantanées successives ou le suivi d'un panel à plus ou moins long terme.

En outre, le collège pourra estimer de sa responsabilité de préconiser des analyses statistiques permettant de mieux comprendre les évolutions qui seront observées. Il pourrait aussi être amené à préconiser certaines études qualitatives. Ces études viseraient à éclairer des dimensions des risques psychosociaux pour lesquelles on ne dispose pas, au niveau international, de méthode de mesure chiffrée et aussi à s'assurer que la signification des variables quantifiées utilisées pour construire les indicateurs ne dérive pas au cours du temps.

Les revues bibliographiques devraient être livrées, réceptionnées et discutées au cours du premier semestre 2010.

J'estime que le collège aura établi une position collective sur ce qu'il faut mesurer, ainsi que sur le degré de synthèse possible et qu'il l'aura traduite en termes opérationnels, au cours de l'automne2010.